



Réunion du Conseil Municipal du 4 février 2014

L'an deux mille quatorze le 4 février à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, maire.

Convocation : 30 janvier 2014.

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Karine DI CARO (arrivée à 20h30), Ginette KANOU, Gisèle MELONI, Thérèse RICHARD.
Messieurs Rémy BAPTISTE, Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Pierre MAGAT, André TARDY .

Absents : Mmes Chrystelle VANDERHEGGEN, Isabelle GIRAUD, Mrs Guillaume POTY, Yvan THEVENON.

Secrétaire : Pierre MAGAT.

En ouverture de séance Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Demande de subvention à la sénatrice Cécile CUKIERMAN pour équiper l'école en jeux d'extérieur pour les enfants.

Le Conseil accepte à l'unanimité cet ajout.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 4 décembre 2013.

CONVENTION DE MISE EN RESEAU DE LA BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire rappelle que la médiathèque départementale du Conseil Général de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par :

- le prêt régulier de documents,
- des conseils techniques,
- des actions de formation à destination des salariés et bénévoles de la bibliothèque,
- des actions d'animation

Ce concours est subordonné à la signature d'une convention de partenariat qui précise les conditions d'octroi des aides techniques et financières du Conseil Général pour le développement de la lecture publique dans le département de la Loire.

Madame le Maire rappelle également qu'à moyen terme une informatisation pourrait permettre de doter la bibliothèque d'un poste de gestion et/ou d'un poste de consultation.

Dans le cadre de son plan départemental de développement de la lecture publique, le Conseil Général de la Loire propose dans ce sens aux communes :

- une mise à disposition d'un premier poste informatique sans obligation que ce poste soit équipé d'un logiciel spécialisé de gestion de bibliothèque,
- la mise à disposition éventuelle d'un deuxième poste à la condition que ce dernier soit destiné à la consultation par le public des fonds documentaires disponibles et que le premier poste mis à disposition soit équipé d'un logiciel de gestion.

Cette dotation est conditionnée à l'engagement de la commune de disposer d'une ligne internet Haut Débit.

A l'issue de cette mise à disposition pour une durée de cinq ans, le matériel informatique concerné devient propriété de la commune.

C'est pourquoi, Madame le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser :

- à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie POINT LECTURE avec le Conseil Général de la Loire.
- à signer, dans un second temps, le cas échéant, une convention spécifique de mise à disposition de matériels informatiques par le Conseil Général de la Loire et, dans ce cas, à prendre alors toutes dispositions pour la mise en place d'une ligne internet Haut Débit.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une médiathèque de catégorie POINT LECTURE avec le Conseil Général de la Loire, et dans un second temps, le cas échéant, une convention spécifique de mise à disposition de matériels informatiques par le Conseil Général de la Loire et, dans ce cas, à prendre alors toutes dispositions pour la mise en place d'une ligne internet Haut Débit.

ECLAIRAGE PUBLIC

2014 -Programme travaux éclairage 2014

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Programme travaux éclairage 2014 (éclairage parking du Cerizet, tourner le candélabre de l'impasse de l'Usine, ajouter une lampe au niveau de la ferme Grange, changer l'armoire de commande du Cerizet).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Général de la Loire, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% - PU	Travaux	Participation commune
Programme éclairage public 2014			5 481 €	2 905 €
			53.0 %	
TOTAL				2 905.00 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Programme travaux éclairage 2014" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

1 TRANSFERT DE COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC A LA CALF

Vu la notification de la délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2013,

Considérant l'intérêt qu'il y a à réunir le fonctionnement et l'investissement tant d'un point de vue juridique qu'en termes de cohérence et de pertinence sur le plan économique, environnementale ;

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des compétences voirie et éclairage public, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Loire Forez a délibéré favorablement le 17 décembre 2013 pour le transfert de la partie Investissement de l'éclairage public depuis les communes vers la CALF, hors éclairage d'ornementation et éclairage fonctionnel des communes (mise en valeur des monuments, parc de sports, bâtiments publics, etc) qui restent de la compétence de la commune.

Jusqu'à présent, le fonctionnement de l'éclairage public était exercé par Loire Forez et l'investissement par les communes, alors que le fonctionnement et d'investissement d'une même compétence ne peuvent être scindés et doivent être exercés par la même collectivité.

Si la commune décide de transférer la partie investissement de l'éclairage public, elle se doit d'approuver la modification induite dans les statuts de la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Après avoir délibéré par 7 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal :

- décide du transfert de la partie investissement de la compétence éclairage public.
- approuve la modification statutaire induite pour la Communauté d'Agglomération Loire Forez.
- habilite Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tout document afférent à ce transfert de compétence.

La question se pose de savoir si le taux de participation du SIEL (47 %) pour notre commune sera toujours le même ou s'il deviendra un taux intercommunal, avec le risque d'être moins intéressant ?

POINT FINANCIER

Gisèle MELONI fait un point sur les investissements prévus au budget 2013 et ce qui a été réalisé.

Il apparait que les travaux de réparation du toit de la salle des fêtes (travaux prévus en février 2014), l'achat de la maison ARAUJO (en attente de rdv chez le notaire pour passer la vente) et la fin des travaux « COCS » n'étaient pas réalisés au 31/12/2013.

Les recettes provenant des subventions relatives à ces investissements n'ont pas pu être demandées au 31/12/2013.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Madame le Maire donne lecture d'un courrier émanant des élèves des classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 de notre école.

Ces 39 enfants partent en voyage à Lyon du 2 au 4 avril. Le coût prévisionnel est de 173€/enfant.

Afin de financer ce voyage, ils ont vendu des torchons, vont organiser des ventes de pizzas et gâteaux à l'école. Le Sou des Ecoles va participer aussi au financement. Ils « auraient besoin d'argent afin de diminuer le coût pour leurs parents ».

Après avoir délibéré, le Conseil décide d'allouer une subvention de 1000€ à la coopérative scolaire pour le financement de ce voyage.

DEMANDE SUBVENTION A MADAME LA SENATRICE DE LA LOIRE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a adressé un courrier à Mme Cécile CUKIERMAN, sénatrice, pour solliciter l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire, pour le remplacement des jeux de la cour de l'école. Ceux-ci ayant été retirés car plus aux normes exigées.

Après discussion, il apparait que les enseignantes souhaiteraient plutôt des marelles et des marquages au sol pour un terrain de basket et un terrain de foot, ainsi que des bacs à sable couverts.

André TARDY s'engage à chercher les normes à respecter pour la mise en place de bacs à sable.

Des devis seront demandés pour ces travaux.

Les dossiers de demandes de subventions sont à adresser à la sénatrice avant le 30 juin.

Pour info : le Club Amitié Loisirs demande une subvention au député Dino CINIEMI, pour équiper leur secrétaire en matériel informatique.

QUESTIONS DIVERSES

- o PLU : le commissaire enquêteur a demandé à Madame le Maire de lui faire connaître ses remarques suite à la synthèse du registre d'enquête public qu'il lui a communiqué, avant qu'il ne fasse son rapport définitif.
Une réunion avec toutes les personnes associées aura lieu le mercredi 19 février.
- o Nouveaux cantons : Madame le Maire donne lecture du courrier qu'elle a adressé au Président du Conseil Général quant au nouveau découpage des cantons. Celui-ci souhaitait l'avis des Conseils Municipaux avant le 31 janvier 2014. Notre conseil ne se réunissant que ce jour, Mme COURT a fait part de quelques réflexions, à savoir que le rattachement au canton de St Galmier semblait assez pertinent puisque nous sommes de plus en plus tournés vers Montrond (SIVAP, collège, pompiers, ...) tout en soulignant qu'en choisissant Andrézieux comme chef-lieu de canton, cette commune n'est pas réellement la ville centre. Autres réticences : 3 EPCI seront représentées dans ce canton et il semble dommage que l'apparition de la parité se fasse au détriment de la cohésion territoriale.
- o Travaux salle des fêtes : des devis pour l'isolation et la réfection des faux plafonds ont été demandés. Ils s'élèvent à 20 000€ pour la grande salle et 6 000€ pour la petite. Le conseil donne son accord pour les travaux dans la petite salle dans un premier temps.
- o Salle des sports : un rendez-vous avec le conducteur de travaux qui avait suivi le chantier aura lieu le 5 février pour examiner les problèmes de fuites du toit.
- o Prochain conseil mardi 11 mars.

La séance est levée à 21h45.